

BILAN DE L'UTILISATION DES CAMÉRAS PIÉTONS

POLICE MUNICIPALE DE FONTENAY-AUX-ROSES

NATURE DES INTERVENTIONS	
- ENREGISTREMENTS EFFECTUÉS	485
- EXTRACTIONS SUR RÉQUISITIONS :	3
- VIOLENCES AGGRAVÉES (auteurs identifiés)	1
- VOL AGGRAVÉ AVEC AGRESSION SEXUELLE (auteurs identifiés)	1
- TENTATIVE D'HOMICIDE SUR AGENTS (légitime défense des agents reconnue suite à usage du pistolet à impulsions électriques)	1

Toutes les réquisitions de l'OPJ de secteur ont donné lieu à une affaire résolue (faits constatés = faits élucidés).

Ce dispositif a montré toute son efficacité. Dans un contexte de violences croissantes commises à l'encontre des agents publics, le recours à l'enregistrement vidéo et sonore a joué un rôle dissuasif dans la montée des tensions et aide dans de nombreux cas à prévenir le passage à l'acte violent. La présence de la caméra contribue à la désescalade des tensions et constitue en outre un élément de preuve irréfutable sur les conditions d'intervention des agents, lorsque celles-ci sont remises en cause par les usagers. Cela a par exemple été le cas le 15 novembre dernier lorsque les agents de la police municipale ont dû faire usage de leur TASER pour maîtriser un individu armé d'une arme blanche.

Les principales interventions ont été :

- Contrôles routiers.
- Différends de voisinage.
- Différends familiaux.
- Interventions pour évincer des indésirables sur voie publique et dans halls d'immeubles.
- Vols à l'étalage dans des magasins de la ville.
- Simples discussions avec des personnes mais qui s'enveniment, notamment pour des PV.